

# Bac Professionnel TMSEC

## Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques

Le secteur de la **maintenance d'équipements sanitaires, thermiques et de climatisation** emploie près de 50 000 personnes en France, réparties dans tous types d'entreprises (artisanale, locale, nationale, internationale).

Dans **une profession en constante évolution**, le technicien est un professionnel chargé de la **maintenance préventive et corrective** des installations énergétiques et climatiques de tous types :

- appareils de climatisation (individuels ou collectifs)
- appareils sanitaires
- chaudières
- réseaux de chaleur
- énergies renouvelables

Le technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques est donc confronté à des équipements caractérisés par de **fortes évolutions technologiques** et d'une **large diversité**.

Il doit ainsi faire preuve d'adaptation et d'autonomie, nécessitant une parfaite connaissance des procédés de mise en service des techniques et procédés.

Dans ce but, le **BTP CFA Marne propose le BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques** depuis septembre 2013.

### Formation BAC PRO TMSEC

*en Contrat d'Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation*

#### Pré-requis :

- ✓ Etre titulaire d'un CAP ou BP dans le domaine

#### Durée de la formation :

1400 heures, réparties sur 2 ans : 2 semaines en entreprise / 2 semaines au BTP CFA Marne

Vous pouvez retrouver les activités professionnelles du *Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques* au verso du présent document.

**Pour tous renseignements, contactez le Service Apprentissage au 03.26.85.05.26**

#### BTP CFA Marne

31, avenue Hoche – 51100 REIMS

Tél. : 03.26.85.05.26 / Fax : 03.26.05.72.66

Site internet : [www.btpcfa-grandest.fr](http://www.btpcfa-grandest.fr)

E-mail : [cfabtp.reims@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.reims@ccca-btp.fr)

## Activités professionnelles

Activités	Tâches
Prise en charge du dossier de l'installation ou de l'ordre de dépannage	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre connaissance du dossier, des éléments transcrits (écrits, oraux)</li> <li>2. Rechercher des informations techniques complémentaires</li> <li>3. Choisir les moyens (outillage, matière d'œuvre, sécurité...)</li> </ol>
Prise en charge de l'installation sous contrat	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître le site et ses contraintes (accès au local, autorisations, plan de prévention...)</li> <li>2. Mettre à jour la nomenclature et contrôler l'état et les caractéristiques des équipements</li> <li>3. Réaliser un essai des équipements</li> <li>4. Vérifier la conformité de l'installation</li> </ol>
Intervention de maintenance préventive	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître le site et ses contraintes (accès au local, autorisation, plan de prévention...)</li> <li>2. Protéger sur le site les personnes et les biens</li> <li>3. Réaliser une intervention de maintenance et observer les anomalies éventuelles (techniques et normatives)</li> <li>4. Réaliser les essais, les réglages, les contrôles, les relevés, les enregistrements</li> <li>5. Remettre en ordre le site (évacuation des déchets éventuels)</li> </ol>
Dépannage	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'informer sur l'intervention demandée (responsable, défaut affiché...)</li> <li>2. Reconnaître le site et ses contraintes (accès au local, autorisations, plan de prévention...)</li> <li>3. Protéger sur le site les personnes et les contraintes</li> <li>4. Etudier les symptômes, analyser l'installation, rechercher la panne, diagnostiquer</li> <li>5. Réaliser une intervention de dépannage ou prendre des mesures conservatoires</li> <li>6. Réaliser les essais, les réglages, les contrôles, les relevés, les enregistrements de l'intervention</li> <li>7. Remettre en ordre le site</li> </ol>
Communication	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les doléances du client</li> <li>2. Rendre compte à l'entreprise des difficultés d'accès, techniques, commerciales...</li> <li>3. Elaborer des rapports d'intervention</li> <li>4. Prendre en compte l'environnement</li> <li>5. Signifier au client le début et la fin de l'intervention</li> </ol>

### BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques

en 2 ans après un CAP ou BP dans le domaine



- ✓ appareils de climatisation (individuels ou collectifs)
- ✓ appareils sanitaires
- ✓ chaudières
- ✓ réseaux de chaleur
- ✓ énergies renouvelables